

Ven. 28 Janv. 22	Marseille ou Visio
Durée	1 jour (7h)
Horaires	9h - 17h
Tarif	640 € HT Adhérent 800 € HT Non adhérent * déjeuner inclus

<b>Modalités d'évaluation des acquis</b>	Exercices pratiques
<b>Public</b>	Exploitants d'installation soumises à l'EU-ETS 4, directeurs, responsables environnement, ingénieurs conseil, vérificateurs, inspecteurs des ICPE
<b>Pré-requis</b>	Connaissance de base sur le système d'échange de quotas

## Objectifs

- Appréhender les enjeux réglementaires de la phase 4 de l'EU-ETS
- Comprendre les exigences de la phase 4 en matière de surveillance et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre
- Satisfaire aux exigences relatives à l'élaboration ou la modification du plan de surveillance des émissions

## Moyens pédagogiques

- Commentaires et échanges avec les autres participants
- Visualisation du support de stage par vidéo projecteur
- Support de stage papier remis à chaque participant

## Intervenants

- Expert du CITEPA
- Giovannoni Claude *Conseiller sécurité transport*
- Patrick FERNANDEZ *Formateur auditeur QSHE*

## Programme

### Rappel du contexte réglementaire

- Contexte général, textes fondamentaux, état d'avancement réglementaire
- Démarche, rôles des acteurs, échéances, cycle de conformité

### Règles de surveillance et d'estimation des émissions de gaz à effet de serre

- Présentation des règles de surveillance et de déclaration des missions
- Changement phase 3 / phase 4
- Contenu du plan de surveillance, critères de modification et documents connexes

### Mise en oeuvre pratique : étude de cas

- Sur les sites industriels en présence de les couples et à compléter par les exploitants par travers différents points pratiques

## Livrable

Support de formation imprimé + visionneuse en ligne de la formation pendant 1 an

## Matériel nécessaire

Venir avec un ordinateur portable avec accès à Internet